

Département des Hautes-Alpes

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

05300 BARRET SUR MEOUGE

Tél : 04.92.65.10.93

Email : mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-06

L'an deux mille vingt-trois, le onze février à dix heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la **présidence de son maire Philippe PEYRE**, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents 8 : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, François STEENHOUT, Norine JONAS, Virginie ANDRASI

Membres absents excusé : Mikael MAES

Membres absents non excusé :

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 6 février 2023

Secrétaire de séance : Yolande MADIOT

Vote POUR « 8 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

OBJET : LOCATION PARCELLE A 70, A71, A91, A MR ALEXANDRE GUILLEMET

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 août 2000 décidant la location de la parcelle A 71 à la commune par M. BILLARDON.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de louer à M. Alexandre GUILLEMET les parcelles A70 de 1 are et 990 centiares, A 71 de 4 hectares 21 ares et 38

Monsieur Alexandre GUILLEMET souhaite que le bail initial soit établi à son nom.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **accepte** de louer les parcelles A70 de 1 are et 990 centiares, A 71 de 4 hectares 21 ares et 38 centiares et la parcelle A91 de 5 ares et 364 centiares.
- **fixe** le prix de la location annuelle à 150€
- **indique** que les frais notariés sont à la charge du loueur
- **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Philippe PEYRE

